

Nombre de conseillers

En exercice : **23**
Présents : **20**
Votants : **23**

Date de réunion

24/03/2009

Date de convocation

17/03/2009

Date d'affichage

10/04/2009

Le **24/03/2009** à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BUET, Maire.

Présents : BUET Jean-Pierre, Maire, DECARRE Gilles, BURRIN Maryline, BONAVENTURE André, MENU Jean, ANDREANI Xavier présent à partir du point n°3, adjoints, CATRY Benoît, DURAND Claude, FORTI Françoise, SAUTIER Pierre, BETEMPS Véronique, RAUER Nadine, PERREARD Damien, TREMBLAIS Alain, MASSIN Marie-Christine, BARBIER Lucien, SERTELON Anne, LAVAUD Christiane, DUPENLOUP Joël, BARBIER Claude, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

Procurat(s) : DERONZIER Martine à RAUER Nadine, ANDREANI Xavier à BUET Jean-Pierre pour les points n°1 et n°2, VELLUT Denis à TREMBLAIS Alain, CHEVALIER Laurent à BARBIER Claude

Absent(s) : DERONZIER Martine, ANDREANI Xavier du point n°1 au point n°2, VELLUT Denis, CHEVALIER Laurent

Secrétaire de séance : Nadine RAUER

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2009 est entériné à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point n°16 « BUDGET « ZAC DU CENTRE » Affectation de résultat 2008 » et le point n°17 « BUDGET « ZAC DU CENTRE » Budget primitif 2009 ». Accord à l'unanimité.

1 BUDGET EAU - *Compte de Gestion*

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2008 tel que dressé par M. le Trésorier de St. Julien en Genevois. Le compte de gestion 2008, en tout point conforme au compte administratif 2008, est approuvé à 20 voix pour et 3 abstention (CHEVALIER Laurent par procuration à BARBIER Claude, BARBIER Claude et DUPENLOUP Joël) par le Conseil Municipal.

2 BUDGET EAU - *Compte Administratif*

Sous la présidence de M. MENU, M. le Maire rend compte de l'exécution du budget eau pour l'année 2008 ainsi que les restes à réaliser. Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à 20 voix pour et 3 abstention (CHEVALIER Laurent par procuration à BARBIER Claude, BARBIER Claude et DUPENLOUP Joël), le compte administratif 2008 du budget eau :

Section d'investissement		Section de fonctionnement		Restes à réaliser	
Résultat 2007	198 613,07 €	Résultat 2007	101 926,49 €	Recettes 2008	21 000,00 €
Recettes 2008	390 336,50 €	Part affectée à l'investissement	0,00 €	Dépenses 2008	26 100,00 €
Dépenses 2008	- 508 238,51 €	Recettes 2008	520 942,18 €		
		Dépenses 2008	- 319 294,10 €		
Résultats au 31.12.2008	80 711,06 €	Résultats au 31.12.2008	303 574,57 €		

3 BUDGET EAU - *Affectation de résultat 2008*

Pour faire suite au vote du compte administratif 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter, au budget 2009, les résultats définitifs de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement 2008 :
en recette d'investissement pour **303 574,57 €** à l'article 1068.
- Excédent d'investissement 2008 :
en recette d'investissement pour **80 711,06 €** à l'article 001.

4 BUDGET EAU – Budget Primitif 2009

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « eau » 2009 par chapitre :

- Section d'investissement : **667 129,95 €**
- Section de fonctionnement : **505 444,32 €**

5 BUDGET PRINCIPAL - Compte de Gestion

M. le Maire présente le compte de gestion 2008 tel que dressé par M. le Trésorier de St. Julien en Genevois. Le compte de gestion 2008, en tout point conforme au compte administratif 2008, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6 BUDGET PRINCIPAL - Compte Administratif

Sous la présidence de M. MENU, Monsieur le Maire rend compte de l'exécution du budget principal pour l'année 2008 ainsi que les restes à réaliser. Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2008 du budget principal.

Section d'investissement		Section de fonctionnement		Restes à réaliser	
Résultat 2007	568 453,37 €	Résultat 2007	615 533,66 €	Recettes 2008	49 998,00 €
		Part affectée à l'investis.	315 533,66 €	Dépenses 2008	240 821,00 €
Recettes 2008	696 378,29 €	Recettes 2008	3 213 264,13 €		
Dépenses 2008	- 833 870,75 €	Dépenses 2008	- 2 347 864,27 €		
Résultats au 31.12.2008	430 960,91€	Résultats au 31.12.2008	1 165 399,86 €		

7 BUDGET PRINCIPAL – Affectation de résultats 2008

Pour faire suite au vote du compte administratif 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter, au budget 2009, les résultats définitifs de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement 2008 de **1 165 399,86 €** est affecté en recette d'investissement à l'article 1068.
- Excédent d'investissement 2008 en recette d'investissement pour **430 960,91 €** à l'article 001.

8 BUDGET PRINCIPAL – Taux des quatre taxes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les 4 taxes locales de 6 % pour 2009. Il indique à l'assemblée que cette augmentation est indispensable pour faire face aux engagements financiers liés aux investissements prévus par le Conseil Municipal. Leur maintien est la continuité des budgets précédents ; ce maintien est d'autant plus indispensable en cette période de crise, car ils sont générateurs d'activités :

- ZAC du Centre : la construction de logements aidés dans cette première phase doit permettre l'accession au logement des jeunes et des familles aux revenus modestes de notre Commune,
- Espace culturel : un espace public attendu et nécessaire pour l'évolution des services culturels (actions de la MJC, de la bibliothèque), mais également des actions effectuées dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse (Centre de loisirs géré par la MJC et financé par la Commune),
- Service aux familles : maintenir l'effort que fait la Commune depuis plusieurs années pour des services de proximité, à destination des familles (périscolaire, crèche, cantine, centre de loisirs) dont une partie du coût reste à la charge de la collectivité,
- Anticipation des baisses prévisibles des financements de l'Etat en matière de subventions ou de dotations dans le cadre de la politique sociale (Contrat Enfance et Jeunesse) ou du fonctionnement de la collectivité (baisse des compensations, incertitude sur la taxe professionnelle).

Monsieur le Maire rappelle également qu'en 2008, il n'y a eu aucune augmentation des taux alors que le coût de l'ensemble de ces services représente une augmentation de 3 %.

Le conseil municipal, à 20 voix pour et 3 contre (CHEVALIER Laurent par procuration à BARBIER Claude, BARBIER Claude et DUPENLOUP Joël), décide d'augmenter les 4 taxes locales de 6 % pour 2009 :

Taxe d'Habitation	8,52 %
Taxe Foncier Bâti	7,86 %
Taxe Foncier non Bâti	35,10 %
Taxe Professionnelle	10,72 %

9 BUDGET PRINCIPAL – Budget primitif 2009

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2009 par chapitre :

- Section d'investissement : **3 436 782,77 €**
- Section de fonctionnement : **3 011 767,00 €**

10 BUDGET « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD » – Compte de gestion

M. le Maire présente le compte de gestion 2008 tel que dressé par M. le Trésorier de St. Julien en Genevois. Le compte de gestion 2008, en tout point conforme au compte administratif 2008, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

11 BUDGET « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD » – Compte administratif

Sous la présidence de M. MENU, Monsieur le Maire rend compte de l'exécution du budget annexe de la ZAC « des Grands Champs Sud » pour l'année 2008. Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2008 du budget annexe de la ZAC « des Grands Champs Sud ».

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Résultat 2007	- 3 068,42 €	Résultat 2007	289 018,40 €
		Part affectée à l'investissement	- 129 656,00 €
Recettes 2008	170 667,25 €	Recettes 2008	573 112,88 €
Dépenses 2008	- 209 859,90 €	Dépenses 2008	- 250 871,15 €
Résultat au 31/12/2008	- 42 261,07 €	Résultat au 31/12/2008	481 604,13 €

12 BUDGET « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD » – Affectation de résultat 2008

Pour faire suite au vote du compte administratif 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter, au budget 2009, les résultats 2008 de la manière suivante :

- Déficit d'investissement 2008 est reporté en dépenses d'investissement pour **42 261,07 €** à l'article 001.
- Excédent de fonctionnement 2008 est affecté en recette d'investissement pour **481 604,13 €** à l'article 1068.

13 BUDGET « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD » – Budget primitif 2009

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2009 relatif à la ZAC « des Grands Champs Sud ». Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver par chapitre ce budget et de l'arrêter à :

- Section d'investissement : **1 808 671,44 €**
- Section de fonctionnement : **3 272 815,37 €**

14 BUDGET « ZAC DU CENTRE » – Compte de gestion

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2008 tel que dressé par M. le Trésorier de St. Julien en Genevois. Le compte de gestion 2008, en tout point conforme au compte administratif 2008, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

15 BUDGET « ZAC DU CENTRE » – Compte administratif

Sous la présidence de M. MENU, M. le Maire rend compte de l'exécution du budget annexe ZAC « du Centre » pour l'année 2008 ainsi que les restes à réaliser. M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2008 du budget annexe ZAC du Centre :

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Résultat 2007	0,70 €	Résultat 2007	64 634,08 €
		Part affectée à l'investis.	- 34 634,08 €
Recettes 2007	2 935 634,08€	Recettes 2008	1 126 760,06 €
Dépenses 2007	- 1 176 111,76 €	Dépenses 2008	- 1 047 015,43 €
Résultats au 31.12.2008	1 759 523,02 €	Résultats au 31.12.2008	109 744,63 €

16 BUDGET « ZAC DU CENTRE » – Affectation de résultat 2009

Point retiré de l'ordre du jour.

Point retiré de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire

signé

Jean-Pierre BUET